
Convention collective du secteur génie civil et voirie

Article 5

Conflit de compétence relatif à l'exercice d'un métier, spécialité ou occupation

COMITÉ :

M. Maurice Mongeon
Président

M. Jacques St-Onge
Membre

M. Roch Bousquet
Membre

Union internationale des journaliers d'Amérique du
Nord, local 62
6900, De Lorimier
Montréal (Québec) H2G 2P9

- Requirante -

Union internationale des opérateurs – ingénieurs,
local 905
4881, rue Jarry Est, bureau 228
St-Léonard (Québec) H1R 1Y1

Union des opérateurs grutiers, section locale 791-G
565, boul. Crémazie Est, bureau 2200
Montréal (Québec) H2M 2V7

- Intimée(s) -

Neilson EBC (S.E.N.C.)
578, chemin Olivier
Lévis (Québec) G7A 2N6

CSN-Construction
2100, boul. de Maisonneuve
Montréal (Québec) H2K 4S1

Syndicat québécois de la construction (SQC)
2121, avenue St-Anne, bureau 102
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5H5

A.C.R.G.T.Q.
7905, boul. Louis-H. Lafontaine, bureau 101-A
Anjou (Québec) H1K 4E4

- Partie(s) intéressée(s) -

Litige : Travaux de pompage de béton à l'aide d'un mât monté sur une tour

Chantier : Chantier de la Baie-James – Eastmain 1A

NOMINATION DU COMITÉ

Conformément aux dispositions définies à la section V, article 5.02 de la convention collective du secteur génie civil et voirie, les membres du Comité de résolution des conflits de compétence (ci-après « le Comité ») ont été nommés le 23 février 2009 pour disposer du litige entre le métier de grutier et le manœuvre spécialisé au chantier d'Eastmain 1A à la Baie-James.

NOMINATION DU PRÉSIDENT

Les membres du Comité ont convenu que monsieur Maurice Mongeon agirait à titre de président du Comité dans le présent dossier.

CONFÉRENCE PRÉPARATOIRE

Après consultation, le Comité a décidé de tenir une conférence préparatoire afin d'arrêter la marche à suivre dans ce dossier. Les parties ont donc été avisées le 24 février 2009 de la tenue d'une conférence préparatoire pour le mercredi, 25 février 2008, à compter de 10 h à la salle du Comité de résolution de conflits de compétence de la Commission de la construction du Québec, située au 3400, rue Jean-Talon Ouest à Montréal.

Outre les membres du Comité, étaient présents à cette conférence préparatoire :

MM.	Joe Missori	Local 62
	Marc-André Trépanier	Local 62
	Jean-Luc Deveaux	Local 62
	Éric Boisjoli	Section locale 791G
	Jean-Marc Morin	Local 905
	Denis Lépinay, ing.	Neilson EBC
	Alain Bousquet	SQC
	Guy Duchesne	ACRGTQ
	Yves Jacques	CSN Construction

□ Constat de conflit d'intérêts

Après avoir exposé la procédure à suivre pour cette conférence préparatoire et l'audition s'il y avait lieu de poursuivre dans ce sens, le président du Comité s'assure qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts entre chacun des membres du Comité et les parties en litige.

□ Rapprochement des parties

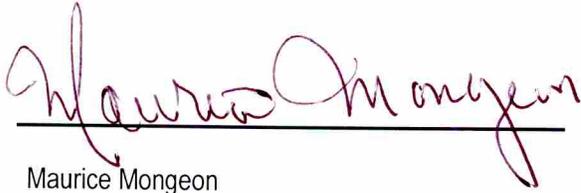
Le Comité a tenté de rapprocher les parties en demandant aux parties impliquées de discuter entre elles la possibilité d'en arriver à une entente.

Les représentants des manœuvres et de l'employeur ont d'abord discuté entre eux avant de se joindre aux représentants des opérateurs pour poursuivre les discussions. Ces parties ont ensuite informé les membres du Comité qu'une entente était intervenue à l'effet de s'en tenir au statu quo.

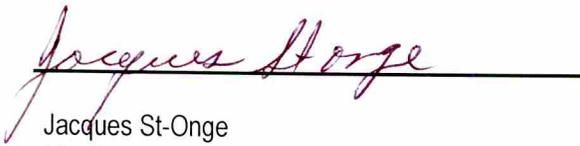
DÉCISION

CONSIDÉRANT l'entente entre les parties, le Comité met fin à la conférence préparatoire et dissout le Comité.

Signée à Montréal, le 25 février 2009



Maurice Mongeon
Président



Jacques St-Onge
Membre



Roch Bousquet
Membre